

Initiative SISA

Fiche d'information

QUESTIONS

- **Qu'est-ce que le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri?**
- **Qui est en charge de la mise en œuvre du SISA?**
- **Quelles sont les données saisies dans le SISA et comment sont-elles protégées?**
- **Quelles sont les exigences visant la transmission de données par les refuges et les fournisseurs de services aux coordonnateurs de données communautaires du SISA?**
- **Comment le SISA peut-il aider à comprendre l'itinérance aux niveaux local et national?**
- **Pourquoi le SISA est-il une bonne alternative aux autres logiciels pour la collecte d'information sur l'itinérance au niveau communautaire?**
- **Où puis-je trouver de l'information supplémentaire au sujet du SISA?**

RÉPONSES

Qu'est-ce que le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri?

Conçue en tant que partenariat entre le gouvernement du Canada et les collectivités, l'Initiative du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) est l'un des volets de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance du gouvernement fédéral. L'Initiative du SISA, lancée en 2001, vise à prévenir et réduire l'itinérance en la faisant mieux comprendre, grâce entre autres à l'utilisation des technologies de l'information (TI) dans les refuges et aux fournisseurs de services du pays.

L'un des principaux volets de l'Initiative est le logiciel SISA; il s'agit d'un logiciel de gestion de données facile d'utilisation qui a été élaboré à l'intention des intervenants communautaires, et avec leur collaboration. Ce logiciel, offert gratuitement, permet aux refuges et aux fournisseurs de services d'améliorer leurs opérations et de recueillir de l'information sur leur clientèle, tout en protégeant leur anonymat, en plus d'aider au bon déroulement des activités quotidiennes, comme la production de rapports sur l'utilisation des refuges. Cela permet donc aux collectivités de recueillir et d'analyser des données sur l'itinérance et sur le recours aux services des refuges, données dont l'importance aux échelons local et national est primordiale.

Qui est chargé de la mise en œuvre du SISA?

Des représentants fédéraux, régionaux et locaux travaillent en partenariat pour assurer le succès du SISA. Au niveau fédéral, l'équipe nationale de l'Initiative SISA de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) est chargée de :

- L'élaboration d'outils de gestion de données tels que le logiciel SISA, ainsi que celle d'outils permettant l'évaluation de la qualité des données.



- La mise en place d'un service d'aide téléphonique gratuit.
- La formation de formateurs désignés.
- La création de forums permanents qui permettent d'échanger de l'information sur les pratiques exemplaires.
- L'établissement de partenariats dans les secteurs public et privé dans le but de contribuer à l'efficacité des refuges et des fournisseurs de services.
- L'apport de soutien financier pour les activités liées au coordonnateur communautaire du SISA.
- L'analyse des informations démographiques sur la population des sans-abri et sur les tendances relatives à l'utilisation des refuges.
- L'élaboration de rapports et d'études visant à offrir de l'information sur l'itinérance au Canada aux intervenants communautaires et aux divers ordres de gouvernement.

L'équipe régionale du SISA de RHDSC aide à :

- La désignation de personnes pouvant devenir coordonnateurs communautaires du SISA.
- La formation pour le logiciel SISA.
- La mise en place du Protocole de partage des données (PPD) du SISA avec les refuges et les fournisseurs de services.
- La satisfaction des besoins technologiques des collectivités.

Les coordonnateurs de données communautaires du SISA sont en quelque sorte des acteurs des partenariats avec les municipalités, les associations communautaires et les organisations. Ils doivent s'occuper de la mise sur pied du SISA au niveau local, notamment la planification, la formation et la gestion de données.

Nous savons d'expérience qu'une participation active des coordonnateurs communautaires au processus du SISA, ce qui inclut les procédures et les protocoles relatifs à la protection des renseignements personnels, l'échange et l'analyse de données, la préparation de rapports et la vérification de la validité des données, est essentielle au succès de l'Initiative du SISA.

De quelle façon les données du SISA sont-elles protégées?

En 2001, le PPD a été publié en vue de la mise en service du logiciel SISA. Le PPD contient des renseignements détaillés sur les exigences concernant la collecte de données, la participation, la protection des renseignements personnels et la sécurité pour tous les refuges et les fournisseurs de services qui effectuent l'entrée de données dans le SISA ou qui y ont accès. Il décrit également les responsabilités et l'engagement du gouvernement du Canada quant à la protection des données. Tous les utilisateurs du SISA doivent se conformer aux exigences relatives à la protection des renseignements personnels et à la sécurité énoncées dans le PPD. On peut trouver une copie du PPD à l'adresse : http://www.hifis.ca/resources/hifis/SISADSP_F.pdf

Quelles sont les exigences visant la transmission de données par les refuges et les fournisseurs de services aux coordonnateurs de données communautaires du SISA?

Les refuges et les fournisseurs de services qui utilisent le SISA sont encouragés à signer le PPD et fournir régulièrement des données aux coordonnateurs de données communautaires du SISA, et à leur tour, les coordonnateurs fourniront des données globales et à caractère non nominatif à l'équipe nationale du SISA. Les coordonnateurs de données communautaires du SISA fournissent les éléments de données suivants : le nom du refuge et son code d'identification, le nombre de lits permanents et temporaires, le type de refuge (tel qu'indiqué par le refuge), l'identificateur unique de la personne, sa date de naissance, son sexe, sa date d'admission et sa date de départ. Les renseignements personnels ne sont pas nécessaires dans le cadre de l'Initiative du SISA. Toutes les données sont agrégées.



Comment le SISA peut-il aider à comprendre l'itinérance aux niveaux local et national?

Les données recueillies au niveau local peuvent aider les collectivités à comprendre les facteurs contribuant à l'itinérance ainsi que les caractéristiques et les besoins en matière de services des personnes servies. Elles permettent aussi de compiler des statistiques sur les conditions de logement des personnes sortant de diverses institutions. Le SISA peut aider le gouvernement à déterminer qui est sans-abri; à connaître les endroits où les personnes utilisent les refuges et les services et à évaluer la capacité qu'a le pays d'héberger les sans-abri.

Pourquoi le SISA est-il une bonne alternative aux autres logiciels pour la collecte d'information sur l'itinérance au niveau communautaire?

Le logiciel SISA :

- Est conçu, en concertation avec les intervenants communautaires, pour aider les refuges dans leurs activités.
- Est gratuit tout comme le sont les mises à jour régulières effectuées en fonction des commentaires des utilisateurs.
- A une ligne d'aide téléphonique sans frais.
- Offre un soutien technique gratuit sur place, là où des coordonnateurs de données communautaires du SISA ou des représentants de TelecomPioneers sont disponibles (TelecomPioneers est composé de volontaires qualifiés qui peuvent fournir une gamme de services aux refuges notamment le soutien technique et la formation pour compétences liées aux ordinateurs).
- Fournit des ordinateurs et logiciels d'exploitation gratuits grâce à nos partenaires faisant parti du Partenariat d'intégration numérique pour les sans-abri, qui est un partenariat ayant comme objectif de répondre aux besoins des refuges et des fournisseurs de services en matière de logiciels et de matériel de traitement des données.
- Fournit de la formation pour le logiciel SISA et pour l'analyse des données.
- A des PPD assurant la protection et la gestion de l'information de nature délicate.
- Offre le *Dictionnaire des données* qui a pour but d'aider les collectivités à comprendre les termes utilisés dans le logiciel.
- Fournit un accès aux données tant au niveau local que national dans le but d'orienter la prise de décisions stratégiques, la conception des programmes et la recherche.
- Comprend des données complètes sur l'itinérance recueillies au fil du temps (données longitudinales sur les habitudes d'itinérance), contribuant au développement d'une représentation précise de l'ampleur et de la nature de l'itinérance au Canada.
- Offre un accès à des ressources en ligne sur le site Web de l'Initiative SISA : www.sisa.ca.

En collaborant à l'Initiative SISA, qui compte déjà plus de 400 inscriptions, les refuges et les fournisseurs de services se joignent à un réseau croissant d'utilisateurs du SISA qui pourront fournir des ressources inestimables telles que les pratiques exemplaires dans la gestion des refuges, ainsi que la possibilité de partager des modèles de rapport entre collectivités.

Où puis-je trouver de l'information supplémentaire au sujet du SISA?

Pour obtenir plus d'information et pour connaître d'autres ressources liées au SISA, veuillez consulter le site à l'adresse : www.hifis.ca ou contacter le service d'aide du SISA au 1-866-324-2375.

19 mars 2007